

present Reglement dès cet automne au Superieur des Missionnaires qui est au païs des Outaouacs qu'il signifiera à tous les Pères de leur Société, qui y sont en mission.

Reglement :

9

Le Sr de la Motte en prendra une copie pour s'y conformer.

Reglement :

10

Il en restera une entre les mains de M. le Chevalier de Callières et du R. P. Bouvard.

Fait à Quebec etc.

Signé : Le Chevalier de Callière. M. Bouvard de la Compagnie de Jesus. La Motte Cadillac (1).

COMMISSION DE M. DE BEAUHARNOIS A JACQUES BARBEL POUR
EXERCER LA CHARGE DE NOTAIRE ROYAL EN LA PRÉVÔTÉ DE
QUÉBEC A LA PLACE DE MICHEL LEPAILLEUR QUI A FAIT SON
ÉTABLISSEMENT A MONTRÉAL (4 juin 1703)

François de Beauharnois, chevalier, seigneur de la Chaussée, Beaumont et autres lieux, coner du Roy en ses conels., intendant de justice, police et finances en la Nouvelle-France.

Sur la reqte qui nous a esté présentée par le Sr Jacques Barbel, pourveu de l'office de nore. royal en l'isle de Montréal par une lettre du Roy du vingtiesme avril mil sept cent signée Louis et plus bas Phellipeaux tendante à ce qu'il nous plaise luy permettre d'exercer la d. charge de nore royal dans l'étendue de la colonie de ce pays et ce au lieu et place de Michel Lepailleur cy-devant nore royal de la prévosté de cette ville qui aurait esté faire son établis-

(1) Archives du Canada, série F 3, volume 8-3, page 386.